

M. Boffet, rapporteur, constate que l'armée est unanime à accepter la retenue de 5 0/0.

M. Dréolle combat l'augmentation de la retenue, qui est appuyée par M. Margaine.

M. Villiers dit qu'il ne faut pas marchander quelques centaines de mille francs aux officiers qui consacrent leur vie à la défense de la patrie.

M. Gambetta fait observer que la proposition d'augmentation n'a soulevé aucune objection dans l'armée.

M. Berger déclare se rallier à l'amendement présenté par M. Dréolle.

Cet amendement est rejeté.

Le président fait savoir à la Chambre que le ministre des affaires étrangères accepte pour jeudi la discussion de l'interpellation de M. Dréolle, relative à la communication des documents diplomatiques.

L'article 1er de la proposition concernant les pensions des officiers est adopté.

Les articles 2 et 3 sont également adoptés.

Sur l'article 4, M. de Labassetière développe un amendement portant que les gardiens de batterie bénéficieront de la présente loi.

M. Pronst répond que la commission n'est pas compétente pour innover des assimilations.

M. de Labassetière retire son amendement.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Un article additionnel et un amendement proposés par M. Daguillon-Pujol sont rejetés.

La Chambre rejette également un amendement de M. Laroche-Joubert tendant à améliorer la situation des officiers déjà retraités.

L'article 7 est adopté.

M. l'amiral Poihuan, ministre de la marine, déclare être prêt à déposer pour la marine une loi analogue à celle qui est en discussion.

Le projet de loi concernant les officiers de l'armée est adopté à l'unanimité de 473 voix.

M. de Soland demande que la minorité soit représentée dans la commission du budget qui sera nommée samedi.

Il rappelle les déclarations faites en 1876 par MM. Bardoux et Langlois et déclare espérer que ces sages principes seront respectés en 1878.

La séance est levée à 6 h.

BULLETIN MILITAIRE

En exécution d'une décision récente du ministre de la guerre, l'uniforme des infirmiers employés dans les hôpitaux militaires vient d'être légèrement modifié.

Ces militaires vont recevoir des aiguillettes en laine rouge, avec ferrets en cuivre.

Les commis des sections d'état-major, de l'intendance, du campement, etc., seront prochainement pourvus d'un ornement semblable pour les distinguer des autres corps de troupes.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

C'est décidément le 15 mai qu'aura lieu l'ouverture de la ligne d'Orchies à Tourcoing. Voici quel sera le service des trains de voyageurs :

Orchies, départ matin 6,23, 9,30, soir 7,03, 10,55.
Nomain-Ouvignies (halte), matin 9,58, soir 7,03.
Guesch (halte), matin 9,45, soir 7,09.
Cyoising, matin 7, 9,33, soir 2,25, 7,17.
Tressin (halte) matin 10,01, soir 7,27.
Ascq, arriv. et Ascq, départ, 8,33, 10,35, soir 2,57, 7,43.
Lannoy, matin 8,47, 10,49, soir 3,09, 7,57.
Roubaix-Wattrelos, matin 8,53, 10,55, soir 3,15, 8,03.
Tourcoing, arriv. 9,03, 11,05, soir 3,25, 8,12.
Tourcoing, départ matin 7,15, 9,45, 12,43, soir 7,39.
Roubaix-Wattrelos, matin 7,56, 9,56, 12,55, soir 7,48.
Lannoy, 8,06, 10,02, soir 1,01, 7,59.
Ascq, arriv. et Ascq, départ, matin 8,20, 8,35, 10,15, 11,14, 12,4, 8,11, 8,20.
Tressin (halte), matin 8,44, soir 8,28.
Cyoising, matin 8,54, soir 1,43, 8,33.
Guesch (halte), matin 9,02, soir 8,44.
Nomain-Ouvignies (halte), matin 9,08, soir 8,51.
Orchies, arriv. matin 9,15, soir 2,01, 8,57.
Valenciennes, départ, matin 8,30, soir 1,22, 6,05.
Blanc-Misseron, départ, m., 7,49; s., midi 10, 6,05.
Saint-Amand, départ, m., 8,53; s., 1,44, 6,29.
Orchies, arr. m., 9,14; s., 2,04, 6,59.
Somain, départ, m., 5,15, 8,05; s., 1,35, 6,20.
Orchies, arr. m., 6,18, 8,55; s., 2,02, 6,47.
Orchies, départ, m., 6,23, 9,30; s., 2,10, 6,55.
Ascq, arr. m., 7,26, 10,11; s., 2,40, 7,34.
Lille, départ, m., 8,15, 10,20; s., 2, h., 5,38.
Ascq, arr. m., 8,30, 10,32; s., 2,10, 8,53.
Ascq, départ, m., 7,40, 11,49; s., 4,45, 9,07.
Lille, arr. m., 7,56, 11,55; s., 5,00, 9,20.
Ascq, départ, m., 8,33, 10,35; s., 2,55, 7,43.
Tourcoing, arr. m., 9,08, 11,05; s., 3,25, 8,12.
Tourcoing (heure française), départ, m., 10,41, 11,35; s., 4,41, 8,30.
Mouscron (heure belge), arr. m., 11,00, 11,34; s., 5,00, 8,35.
Tourcoing (heure française), départ, m., 9,09, 11,37; s., 3,31, 8,17.
Roubaix, arr. m., 9,15, 11,43; s., 3,37, 8,23.
Lille, arr. m., 9,40, midi 68; s., 4,00, 8,48.
Ascq (heure française), départ, m., 10,33; s., 5,54, 10,04.
Tourcoing (heure belge), arr. m., 11,26; s., 6,49, 11,00.
Bruxelles-Midi, arr. s., 2,18, 9,37.
Bruxelles-Midi, départ, m., 8,22, s., 6,08.
Tourcoing (heure belge), m., 7,05, 11, s., 6,45.
Ascq (heure française), arr. m., 7,39, 11,39, s., 7,16.
Lille, départ, m., 7,10, 8,12, 12,10, s., 7,05.
Roubaix, m., 7,33, 8,35, 12,33, s., 7,28.
Tourcoing (heure française), arr. m., 7,39, 8,41, 12,39, s., 7,34.
Mouscron (heure belge), départ, m., 7,04, 12,08, s., 7,04.
Tourcoing (heure française), arr. m., 7,01, 12,05, s., 7,01.
Tourcoing, départ, m., 7,45, 9,45, 12,43, s., 7,59.

Ascq, arr. m. 8,20, 10,15, s. 1,14, 8,11. Lille, départ, m. 8,15, 10,20, s. 3,38. Ascq, arr. m. 8,30, 10,32, s. 5,53. Lille, arr. m. 10,32, s. 5, 9,20. Ascq, départ, m. 8,36, s. 1,24, 8,20. Orchies, arr. m. 9,15, s. 2,01, 8,57. Orchies, départ, m. 9,23, s. 2,10, 9,40. Somain, arr. m. 10,26, s. 2,44, 9,50. Orchies, départ, m. 9,24, s. 5,05, 9,07. Saint-Amand, arr. m. 9,37, s. 5,28, 9,24. Blanc-Misseron, arr. m. 10,52, s. 6,28. Valenciennes, arr. m. 10, s. 5,53, 9,50.

Ce n'est pas M. le capitaine d'artillerie Chrétien, qui remplace à Lille M. le capitaine Duphil, nommé chef d'escadron, mais M. le capitaine Rossignol, qui commandait l'arrondissement de Valenciennes. La permutation, d'après l'arrêté ministériel, a eu lieu d'office.

On annonce que la Compagnie du chemin de fer du Nord se propose de dépenser une somme de 400,000 fr. pour l'agrandissement de la gare d'Orchies qui va devenir insuffisante par l'adjonction d'autres lignes qui vont se souder à son réseau.

Cette même Compagnie prépare ses projets d'exécution pour le chemin de fer de Douai à Tournai et a pris envers le gouvernement belge l'engagement de mettre cette ligne en exploitation le 1er juillet 1879.

Un épouvantable accident est arrivé ce matin, dans l'église Saint-Joseph, en construction, dans le quartier du Fontenoy. La victime est un manœuvre, Auguste Laman, âgé de 21 ans et domicilié à Rumes (Belgique).

Cet infortuné jeune homme venait de porter une échelle à des couvreurs occupés sur le toit de l'église.

Pour regagner l'échelle au moyen de laquelle il devait redescendre, il avait à traverser un échafaudage, au milieu duquel on avait pratiqué une ouverture pour l'ascension des matériaux nécessaires aux couvreurs.

Comment Laman fut-il assez malheureux pour venir donner dans cette ouverture, qui était d'ailleurs défendue par une cloison de planches assez élevée? C'est ce que l'on n'a pu établir. Toujours est-il qu'il fut précipité d'une hauteur d'environ 22 mètres. La mort a été instantanée.

Dans sa chute Laman avait eu le crâne fracturé, la jambe droite et le bras droit cassés.

Les restes de cet infortuné ont été transportés à l'hôpital.

Une tentative de meurtre a été commise, dimanche soir, à Lille, dans les circonstances suivantes :

Le nommé Lecocq, ouvrier de fabrique, vivait, depuis plusieurs mois, séparé de sa femme, qui habite rue de Gand, avec son fils.

Il y a quelques jours, il revint au domicile conjugal et demanda à y rentrer. La femme consentit à recevoir son mari, mais le fils s'y opposa en déclarant qu'il tuerait son père s'il rentrait.

Lecocq ne tint pas compte de ces menaces, et vint dimanche retrouver sa femme.

Vers neuf heures et demie, le fils rentra, la tête légèrement échauffée par les libations du jour. Une discussion des plus vives eut lieu : les meubles furent culbutés, les vitres des fenêtres volèrent en éclats, la vaisselle roula sur le parquet. Tout à coup, le fils s'arma d'un couteau et d'une paire de ciseaux et en porta deux coups à son père, qui fut atteint à la tempe, sans toutefois être grièvement blessé.

Une enquête est ouverte sur ces faits regrettables, et il est probable, ajoute l'Echo, que le fils démentur ne tardera pas à rendre compte de sa conduite devant les tribunaux.

Le tribunal correctionnel de Lille avait condamné, le 11 avril dernier, à un mois de prison, un tisserand roubaixien, qui s'était rendu coupable de bris de clôture.

La date de la contrainte était déjà depuis quelque temps écoulée, et le tisserand Adolphe C... loin de se constituer prisonnier, avait recours à tous les expédients pour déjouer les recherches de la police. Il a été néanmoins arrêté hier et écroué à la prison de la ville.

La journée d'hier a été fatale aux marchands de charbon.

Deux d'entre ces honorables industriels, l'un habitant la rue des Longues-Haies et l'autre la rue de l'Ommelet, ont été l'objet d'un procès-verbal pour avoir abandonné leur attelage sur la voie publique, pendant qu'ils fêtaient le lundi de la « rassise » dans le cabaret du coin.

L'un des deux marchands aura, de plus, à répondre du fait d'infraction au règlement sur les plaques à apposer aux voitures.

Bon nombre de contraventions ont été constatées hier à propos du balayage de la voie publique.

Des malfaiteurs se sont introduits, avant-hier, dans le magasin d'un mar-

chand de Wasquehal, et y ont enlevé plusieurs paires de bottines.

L'un des auteurs du vol, nommé D..., a été arrêté.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : La cloche d'alarme et le tambour se sont fait entendre au milieu de la nuit dernière, annonçant un incendie.

En effet, le feu s'était déclaré, rue Verte, dans le magasin de déchets de MM. Mescart et Mortagne. Au rez-de-chaussée se trouve un grand dépôt de déchets en poussière pour engrais, c'est là que l'incendie s'est allumé.

Heureusement qu'un voisin, M. Duforest, s'en est presque immédiatement aperçu; il courut prévenir des propriétaires et chercher des pompes. Les pompiers, accourus à l'appel, déployèrent l'intelligence et l'empressement qu'on leur connaît, de sorte que le feu fut très-promptement étouffé : en une demi-heure.

Il y a pour 1.500 à 2.000 francs de dégâts, mais tout est assuré au Lloyd Belge.

Dans la foule des personnes circulant aux abords du foyer de l'incendie, quelques pompiers, après avoir terminé bravement leur besogne, remarquèrent une femme qui exécutait des gesticulations formidables et criait.

Elle était évidemment folle; les pompiers s'en emparèrent pour la conduire en lieu sûr, mais ils eurent une peine infinie de s'en rendre maître, elle poussait de grands cris, sautait, se secouait avec beaucoup de violence. Une fois enfermée au poste, sa colère s'exhalait en chansons bryantes, en air patriotiques surtout.

Ce matin, vers huit heures, s'étant calmée, on profita de la circonstance pour l'interroger. On n'a rien pu obtenir de clair et de précis, ni sur son domicile, ni sur sa famille. C'est aux recherches d'un agent qu'on a dû recourir pour découvrir son identité.

Cette pauvre femme s'appelle Nezeda Aglabart, habitant le chemin de la Tossé, où son mari, César Briart, est forgeron. Elle avait quitté son domicile déjà à plusieurs reprises.

Les passions tombées à l'état de monomanie ont parfois de très-excentriques manifestations. Baptiste C. de Tourcoing va nous en fournir un exemple frappant, lui qui a la passion des gilets...

Dimanche, il se trouvait dans un estaminet du Grand-Plaisir, quand vint M. X. porteur d'un fort beau gilet. C. à la vue du vêtement dont il raffole, se sent emporté par la circonstance, et braque sur le séduisant objet ses deux yeux avides. Gêné de le tenir sous son bras inutilement, M. X. ne tarda pas à déposer le gilet n'importe où; ce fut malheureusement sur une fenêtre et plus malheureusement encore à proximité de C. qui se réjouissait fort de son approche, car l'idée de l'accaparer venait de lui venir, à force de contemplation. En un clin d'œil, le gilet disparut et C. avec.

Dès que les deux dipartitions furent constatées, le propriétaire du gilet porta plainte contre le ravisseur, ne doutant aucunement que ce ne fût C. Celui-ci, après un long interrogatoire, finit par avouer son faible pour les gilets, alléguant pour sa défense qu'il professait tant de souverain mépris pour les autres habits qu'il avait d'amour pour celui-là.

Le tribunal statuera sur ce cas qui n'a de précédent que celui de Jolivet qui portait quinze gilets en été, et qui a voulu qu'on l'enterre avec tous ses gilets pour lincelet.

Nous tenons à signaler à l'attention des nombreux Belges réfractaires et déserteurs qui habitent Roubaix une brochure due à la plume d'un de leurs compatriotes et qui se trouve en vente dans nos bureaux, au prix de 0,50 centimes.

Cette brochure traite de la position actuelle des déserteurs et réfractaires belges et leur laisse entrevoir le moment où une amnistie générale viendra régulariser la situation équivoque dans laquelle ils se trouvent.

Cette date serait fixée à la prochaine célébration du 50^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique qui aura lieu en 1880.

Ephémérides Roubaixiennes

7 mai 1554. — Mort d'Isolende, de Luxembourg, dame de Roubaix, Herzelles. Wasquehal, etc. Elle fut inhumée à Roubaix dans le chœur de l'église de l'Hôpital Ste-Elisabeth, où reposaient déjà son mari, Pierre de Werchin, sénéchal de Hainaut, et Jean de Feigneulles, son fils, mort aux études à Louvain.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

7 mai 1501. — Mort de Baudouin de Lannoy, seigneur de Tourcoing. Il trépassa à Bruges et fut enterré dans

son principal domaine de Solre-le-Château, près d'Avènes.

Jusqu'à Baudouin de Lannoy, les propriétaires de Tourcoing avaient été des seigneurs éloignés, ne s'occupant de cette terre qu'incidemment, mais à Baudouin commence une lignée de seigneurs pour ainsi dire locaux. Il appartenait à la maison de Lannoy qui tenait son origine de la ville de ce nom qu'elle avait en propriété. Son petit-fils qui s'appelait Baudouin de Lannoy comme lui, ayant reçu notre ville pour sa part d'héritage, en fit son domaine initial et en prit le nom. On ne le désignait à l'armée et à la cour que sous le titre de M. de Tourcoing.

Tourcoing passa dans la maison de Lannoy par achat. Baudouin de Lannoy, le premier, celui qui fait l'objet de notre éphéméride. L'avait acquise à prix d'argent de Josse Blondel de la maison d'Audenarde.

C'est à ce même Baudouin que Tourcoing doit sa foire annuelle. Maximilien d'Autriche institua cette foire par acte daté de Malines, en 1491, sur la requête dudit seigneur de Tourcoing. G. B.

— On nous assure, dit le Progrès du Nord, que par arrêté préfectoral en date du 4 mai, l'estaminet sous l'enseigne du Lion d'Or, tenu par le sieur Henri Leblond, à Houplines-sur-la-Lys, vient d'être fermé.

Le correspondant du Progrès reconnaît que cette fermeture est due à des causes politiques.

— On nous signale un accident survenu hier à la gare de St-Aubert.

Un soldat de l'armée territoriale, en voulant prendre le train pour Cambrai, a été renversé par la machine et jeté contre un talus. Il a reçu plusieurs contusions à la tête.

— Dans la journée de jeudi, un mineur de la fosse Casimir Perier, de Somain, le nommé F. Cochon, a été blessé mortellement par la chute d'un bloc de pierre qui s'est détaché d'un toit pendant un mouvement.

Transporté immédiatement dans son domicile, il est mort quelques heures après, sans avoir repris connaissance.

Ce malheureux, qui était âgé de quarante quatre ans, laisse une veuve et six enfants.

Le parquet d'Hazebrouck instruit en ce moment une affaire qui pourrait avoir de sérieuses conséquences pour ceux qui en sont l'objet. S'ils ont cru faire une farce, elle n'était ni spirituelle, ni de saison.

Ainsi le 28 avril, le nommé Woogt, cocher d'un loueur de voitures de Cassel, retourna d'Estaires avec plusieurs personnes.

A un kilomètre de cette dernière localité, il fut accosté par deux individus aujourd'hui connus, qui se disant gendarmes, lui ordonnèrent de retourner au cabaret de la Nouvelle-France, sous peine d'un procès-verbal.

Le cocher s'exécuta, mais arrivé au cabaret, il voulut connaître les noms de ces deux individus. Ils refusèrent de les donner. Les deux voyageurs qui étaient dans la voiture ont été d'autant plus émus, qu'ils croyaient avoir affaire à des malfaiteurs.

— Le 4 courant, Alp. Ballet, de Hoost-Warendin, âgé de 55 ans, laveur de laine dans l'usine de M. J. Delattre à Dorignies, voulant mettre sécher son mouchoir de poche qu'il venait de laver, eut le bras pris entre deux cylindres de pression en mouvement. Le malheureux eut le bras droit entièrement broyé. Ballet a été transporté à l'hôpital de Douai où l'amputation a eu lieu.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 mai.

— Narcisse, rue du Collège, 163. — Julie Bauwen, rue du Facteur, maison Simons. — Léontine Vanderweerden, rue de France, 21. — Alphonse Bouten, rue des Longues Haies, 101. — Blanche Leclère, Grand'Rue. — Louis Danette, rue de la Guinguette, cour Malizy, 30. — Joseph Thiers, rue Soubeise, cour Roupin, 5. — Louis Demulder, rue de la Paix, cour Lefebvre, 8. — Héloïse Goessens, rue Archimède, cour Cliequet, 3. — Louis Detroy, rue du Fort, cour Courier, 9.

DÉCÈS de décès du 4 mai. — Augustin Willem, 33 ans, tisserand, rue de l'Épule 169. — Alexandre Delporte, 55 ans, tisserand, rue du Coq Français 80. — Lydie Petit, 22 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Alfred Terlin, 5 ans, Hôtel-Dieu. — Emélie Fassin, 3 ans, rue du Tulleil, cité Derville. — Adolphe Buart, 3 mois, rue Bernard.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mai.

— Marguerite Carlet, rue des Carriers. — Amélie Deschamps, rue de l'Abattoir. — Auguste Hellemont, au Blanc-Seau. — Charles Jaert, rue Motte. — Jules Debette, au Blanc-Seau.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 mai. — Félicité Crépel, 78 ans 1 mois, veuve de Denis Bequet, rue de la Gare. — Jean-Baptiste Duvinage, 69 ans 1 mois, époux de Louise Lefebvre, rue de la Cloche. — Sophie Delepaul, 72 ans 10 mois, veuve de Louis Leman, au Floccon. — Emile Delattre, 3 mois, rue des Buis.

MARIAGE du 6 mai. — Pierre Cormorant, 30 ans, employé de commerce, et Marie Noël, 23 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille L'ONCLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis L'ONCLE, décédé à Roubaix, le 6 mai 1878, à l'âge de 75 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels, qui auront lieu le jeudi 9 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le mercredi 8, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire Grande-Rue, 130, Roubaix.

Un obituaire du mois sera célébré le jeudi 9 mai 1878, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Hippolyte-Désiré-Joseph VIBAU, époux de Diane Joséphine MONTIGNIES, décédé à Roubaix, le 11 mars 1878, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obituaire du mois sera célébré le 9 mai 1878, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désiré DUVILLERS, décédé à Wattrelos, le 6 avril 1878, dans sa 75^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred REBOUX. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien

Belgique

Un accident des plus singuliers est arrivé, mercredi soir, dans le quartier des Halles centrales, à Bruxelles.

Deux individus se querellaient dans un estaminet de la rue de la Vierge-Noire. Au fort de la dispute, l'un d'eux saisit une chope et la lança à la tête de l'autre. Celui-ci esquiva le coup et la chope alla frapper en se brisant une femme qui se trouvait là.

Au même moment, une jeune fille entra, ayant au cou un de ces cols très-échancrés qu'a adoptés la mode. Le hasard voulut qu'un éclat de verre y fut lancé et qu'il glissa le long de la poitrine jusque dans la région du cou. Un brusque mouvement de la jeune fille lui donna une position telle qu'elle le sentit pénétrer dans les chairs.

Écartant son vêtement, elle l'arracha, et jaillit le sang jaillit avec abondance, et la blessée, épuisée, s'enfuit en courant. On la suivit et on la rejoignit à quelques centaines de pas de là, place Sainte-Catherine, où elle tombait évanouie. On la releva et on la transporta dans une pharmacie voisine où les premiers soins lui furent donnés. La blessure paraissait très grave. Pourtant, depuis, une amélioration s'est produite.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Entreprise de Travaux publics, pavages et carrelages. Produits céramiques, ciment portland et autres, graviers, sable et graviers. Alp. Carrette-Dubourg, entrepreneur, rue d'Italie. (DELR. LA G. DU NORD). Roubaix. 13888

Pianos Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Constructions Industrielles et Installations HENRY NEUWHAM, Ingénieur-Architecte. — Office spécial pour l'obtention de brevets d'invention et patentes, 69, rue d'Inckermann, Roubaix. 15934

Tapis-Ameublements BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis légers et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc. 1410

Epicierie Au bon café du souve, spécialité de cafés brûlés. DELERUE fils, rue Magenta, 15 et 17, Roubaix. 1410

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Stemwey de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année. 14583

Fournier-Delfortrie, ARTICLES DU JAPON p. fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 15813

Imprimerie, Librairie, Lithographie Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix. 14594

Brevets d'invention V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

Faits Divers

— M. le préfet de la Dordogne vient d'adresser à MM. les maires du département la circulaire suivante :

« Monsieur le maire, « En raison des vols nombreux, des attaques sur la voie publique qui se sont succédé en peu de temps, les diverses brigades de gendarmerie ont reçu les ordres les plus formels d'arrêter et de conduire devant vous tout individu suspect non muni de papiers on étranger à la localité.

« Pour secondar l'action de la gendarmerie et garantir l'ordre public et la sûreté des personnes, je vous recommande, monsieur le maire, de vous montrer très sévère à l'égard des individus conduits devant vous par défaut de papiers, et de ne pas hésiter à les faire maintenir en état d'arrestation toutes les fois que leur situation ne vous paraît pas régulière.

— Le Messager du Midi fait le récit d'une arrestation, opérée par les soins du commissaire de police de Lodève.

Ce fonctionnaire avait donné mission à ses deux agents de surveiller un jeune homme de la ville atteint d'aliénation mentale, et qui parcourait les rues armé d'un revolver.

Ces deux agents se rendirent plusieurs fois au domicile de cet infortuné, mais craignant sans doute qu'il ne fit usage de l'arme dont il était porteur ils jugèrent prudent de ne point exécuter les ordres de leur chef.

En présence de cet insouciant, M. le commissaire se rendit lui-même au domicile de ce forcené, et se fit accompagner par ces mêmes agents qui restèrent au bas de l'escalier.

A peine avait-il pénétré dans l'appartement que cet individu se précipita vers la porte qu'il fermait à double tour, et, prenant son revolver à la main, il menaçait de faire feu sur le commissaire de police.

Sans se préoccuper du danger qui le menaçait, ce fonctionnaire se jeta sur ce fou devenu furieux; alors une lutte terrible s'engagea, et ce ne fut qu'après de longs efforts, et grâce aussi à l'énergie et au sang-froid qu'il conserva à ce moment, que le commissaire de police parvint à lui enlever le revolver, à le terrasser et à le traîner jusqu'à la porte qu'il ouvrit avec beaucoup de peine; ce fut alors seulement qu'il reçut du secours.

— Le Figaro raconte un accident terrible qui a eu lieu hier au n° 13 du passage de l'Industrie, faubourg Saint-Denis, où demeurait les époux Gégentauey, avec leur fils âgé de dix-neuf ans, nommé Alfred, chimiste.

Atteint d'une fièvre intermittente, Alfred s'amusa à confectionner une roue d'artifice avec du piratage de po-

tasse. Tout à coup, retentit une explosion si formidable qu'elle s'entendit jusque sur le boulevard Saint-Denis. Les fenêtres volèrent en éclats, et une pluie de vitres brisées s'abattit sur les passants.

Lorsque la mère pénétra dans la chambre, un horrible spectacle s'offrit à ses yeux. Son fils, gisant sur le parquet, avait la machoire inférieure enlevée, les yeux brûlés, la figure mutilée, le poignet gauche emporté, trois doigts de la main droite jetés au loin. La cuisse droite était tellement déformée que les os se trouvaient à découvert.

La victime, pourtant respirait encore. Un médecin appelé immédiatement déclara que l'état du blessé était désespéré.

Le père est devenu complètement sourd, et il a été subitement atteint d'aliénation mentale.

Jusqu'à six heures du soir, une foule considérable a stationné devant la maison, dont les abords étaient gardés par des sergents de ville.

— Un vol de 180,000 francs a été commis dans la journée de vendredi au Crédit foncier.

M. Devallais, propriétaire, demeurant rue de Rivoli, avait déposé sur une table un portefeuille contenant neuf inscriptions de Rente 3 0/0 et représentant une valeur totale de 180,000 francs; il s'est levé un instant pour consulter la liste des tirages;